



Modifier son contrat ?

Par **Foulane**, le **18/08/2020** à **07:26**

Bonjour,

Je pose la question pour un ami

Mon ami est agent de maîtrise dans une entreprise de collecte d'ordures ménagères et nettoyage de voirie, il est embauché à temps plein depuis plusieurs années, il souhaiterait lever le pied donc travailler moins durant une période d'un an minimum, son souhait serait de travailler 3 jours par semaine soit environ 21h/semaine au lieu des 35h habituelles.

À t'il le droit de signer un nouveau contrat de moins de 35h ?

Si c'est possible, se contrat peut il être provisoire, c'est à dire établi sur une durée et renouvelable ?

MERCI

Par **Lag0**, le **18/08/2020** à **10:57**

Bonjour,

Un dossier qui répond à vos questions :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/5-questions-reponses-sur-le-passage-a-temps-partiel>